

Annexe N° 2

Publicités

2.1. Avis d'enquête publique

2.2. Publicités dans les journaux d'annonces
légales

2.3. Certificats d'affichages

Annexe N° 2

Publicités

2.1. Avis d'enquête publique

2.2. Publicités dans les journaux d'annonces
légales

2.3. Certificats d'affichages



COMMUNE DE PESSAC

AVIS D'ENQUÊTE

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER SAIGE A PESSAC

Le public est informé que, par arrêté du président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, l'évaluation environnementale réalisée sur le secteur du projet de renouvellement urbain du quartier de Saïge à Pessac, menée par Bordeaux Métropole, sera soumise à enquête publique pendant une période de 32 jours échelonnés **du vendredi 29 mai 2026 au lundi 29 juin 2026 inclus**.

Les objectifs de ce projet sont de :

- Développer la mixité sociale et urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d'activités,
- Réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative,
- Rénover le réseau de chaleur urbain et l'étendre sur les nouvelles constructibilités,
- Améliorer l'offre de transports collectifs par l'arrivée d'une nouvelle ligne de bus,
- Valoriser la trame verte paysagère du quartier, composante forte et reconnue de l'identité du quartier,
- Conforter la qualité des équipements publics,
- Offrir des espaces publics pour renforcer le lien social, des stationnements et des voiries de qualité, pour une meilleure piétonisation du quartier et une sécurité accrue,
- Développer les fonctions économiques et commerciales pour garantir une mixité fonctionnelle et une offre nouvelle en matière d'emploi,
- Changer l'image du quartier et banaliser son fonctionnement et ses usages.

Dans ce cadre de projet et dans le contexte réglementaire auquel il est soumis, l'évaluation environnementale fait suite à la concertation réglementaire, et à la mise à disposition du public avant ouverture de l'enquête publique de l'ensemble des éléments qui lui sont liés.

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cédex, est l'autorité compétente. Bordeaux Métropole est l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique.

Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée auprès de la Direction de l'habitat et de la politique de la ville de Bordeaux Métropole au 05 56 11 83 86.

Le dossier d'enquête publique contient les informations environnementales en lien avec le projet de renouvellement urbain du quartier de Saïge. Le dossier d'évaluation environnementale, l'avis émis par l'autorité environnementale, ainsi que le mémoire en réponse à cet avis émis par le maître d'ouvrage afin de compléter l'information du public sont joints au dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur l'approbation du bilan de l'enquête publique, et sur la déclaration de projet au titre du Code de l'environnement porteuse de l'évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier de Saïge.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Pessac (Place de la Ve République 33604 Pessac) ainsi que dans les locaux de Bordeaux Métropole (Pôle Territorial Sud – 28 avenue Gustave Eiffel, 33600 Pessac).

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que de façon dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton « Donner votre avis ».

Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. L'ensemble des avis devront impérativement être adressés et reçus au plus tard à la date de clôture, soit le 29 juin 2026 à 17h00.

Les observations et propositions pourront être adressées par correspondance, avant clôture de la consultation le lundi 29 juin 2026 par voie postale à M. le Commissaire-Enquêteur à l'adresse de Bordeaux Métropole (Direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex), ou par courriel (avec demande d'accusé de réception) à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : t.maximilien@bordeaux-metropole.fr pour être annexées au registre d'enquête de la Métropole où elles seront consultables, ainsi que sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. Seuls les courriers parvenus et enregistrés avant la date de clôture de l'enquête seront pris en compte.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Par ordonnance du 26 mars 2026, M. le Président du Tribunal administratif de Bordeaux a nommé **M. Richard PASQUET** comme commissaire-enquêteur et **M. Christian SCHWARTZ** comme commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales aux dates suivantes :

Vendredi 29 mai 2026, jour d'ouverture de l'enquête, de 9h30 à 12h30, à l'Hôtel de Ville de Pessac, Place de la Ve République 33604 Pessac,

Mercredi 17 juin 2026, de 14h00 à 18h00, à la Maison du projet de Saïge, 4 allée des Forsythias 33600 Pessac,

Mercredi 24 juin 2026, de 9h00 à 12h00, à la Maison du projet de Saïge, 4 allée des Forsythias 33600 Pessac,

Lundi 29 juin 2026, jour de clôture de l'enquête, de 13h30 à 17h à l'Hôtel de Ville de Pessac, Place de la Ve République 33604 Pessac.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions, sous 30 jours. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant une durée d'un an.

A Bordeaux, le 07 mai 2026

Thomas Cazenave

Le président de Bordeaux Métropole

Annexe N° 2

Publicités

2.1. Avis d'enquête publique

**2.2. Publicités dans les journaux d'annonces
légales**

2.3. Certificats d'affichages

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau france marchés.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Bordeaux Métropole

AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE

Évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier de Saïge à Pessac

Le public est informé que, par arrêté du président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l’urbanisme et du code de l’environnement, l’évaluation environnementale réalisée sur le secteur du projet de renouvellement urbain du quartier de Saïge à Pessac, menée par Bordeaux Métropole, sera soumise à enquête publique pendant une période de 32 jours échelonnés du vendredi 29 mai 2026 au lundi 29 juin 2026 inclus.

- Les objectifs de ce projet sont de :
- Développer la mixité sociale et urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d’activités,
 - Réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative,
 - Rénover le réseau de chaleur urbain et l’étendre sur les nouvelles constructibilités,
 - Améliorer l’offre de transports collectifs par l’arrivée d’une nouvelle ligne de bus,
 - Valoriser la trame verte paysagère du quartier, composante forte et reconnue de l’identité du quartier,
 - Conforter la qualité des équipements publics,
 - Offrir des espaces publics pour renforcer le lien social, des stationnements et des voiries de qualité, pour une meilleure piétonisation du quartier et une sécurité accrue,
 - Développer les fonctions économiques et commerciales pour garantir une mixité fonctionnelle et une offre nouvelle en matière d’emploi,
 - Changer l’image du quartier et banaliser son fonctionnement et ses usages.

Dans ce cadre de projet et dans le contexte réglementaire auquel il est soumis, l’évaluation environnementale fait suite à la concertation réglementaire, et à la mise à disposition du public avant ouverture de l’enquête publique de l’ensemble des éléments qui lui sont liés. Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cédex, est l’autorité compétente. Bordeaux Métropole est l’autorité chargée d’ouvrir et d’organiser l’enquête publique ainsi que le siège de l’enquête publique.

Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée auprès de la Direction de l’habitat et de la politique de la ville de Bordeaux Métropole au 05.56.11.83.86. Le dossier d’enquête publique contient les informations environnementales en lien avec le projet de renouvellement urbain du quartier de Saïge. Le dossier d’évaluation environnementale, l’avis émis par l’autorité environnementale, ainsi que le mémoire en réponse à cet avis émis par le maître d’ouvrage afin de compléter l’information du public sont joints au dossier d’enquête publique.

Au terme de l’enquête publique, le Conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur l’approbation du bilan de l’enquête publique, et sur la déclaration de projet au titre du Code de l’environnement porteuse de l’évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier de Saïge.

L’enquête publique se déroulera dans les locaux de l’Hôtel de Ville de Pessac (place de la Ve République 33604 Pessac) ainsi que dans les locaux de Bordeaux Métropole (Pôle Territorial Sud, 28 avenue Gustave Eiffel, 33600 Pessac).

Pendant la durée de l’enquête publique, le public pourra consulter

le dossier dans les lieux précités et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités, aux jours et heures habituels d’ouverture des bureaux, ainsi que de façon dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton « Donner votre avis ».

Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. L’ensemble des avis devront impérativement être adressés et reçus au plus tard à la date de clôture, soit le 29 juin 2026 à 17 h 00.

Les observations et propositions pourront être adressés par correspondance, avant clôture de la consultation le lundi 29 juin 2026 par voie postale à M. le Commissaire-Enquêteur à l’adresse de Bordeaux Métropole (Direction de l’habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex), ou par courriel (avec demande d’accusé de réception) à l’attention expresse du commissaire enquêteur, à l’adresse suivante : t.maximilien@bordeaux-metropole.fr pour être annexées au registre d’enquête de la Métropole où elles seront consultables, ainsi que sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. Seuls les courriers parvenus et enregistrés avant la date de clôture de l’enquête seront pris en compte.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d’enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (direction de l’habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex) dès la publication de l’arrêté d’ouverture de l’enquête.

Par ordonnance du 26 mars 2026, M. le Président du Tribunal administratif de Bordeaux a nommé **M. Richard PASQUET** comme commissaire-enquêteur et **M. Christian SCHWARTZ** comme commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l’enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales aux dates suivantes :

- **Vendredi 29 mai 2026, jour d’ouverture de l’enquête, de 9 h 30 à 12 h 30**, à l’Hôtel de Ville de Pessac, place de la Ve République 33604 Pessac,
- **Mercredi 17 juin 2026, de 14 h 00 à 18 h 00**, à la Maison du projet de Saïge, 4 allée des Forsythias 33600 Pessac,
- **Mercredi 24 juin 2026, de 9 h 00 à 12 h 00**, à la Maison du projet de Saïge, 4 allée des Forsythias 33600 Pessac,
- **Lundi 29 juin 2026, jour de clôture de l’enquête, de 13 h 30 à 17 h 00** à l’Hôtel de Ville de Pessac, place de la Ve République 33604 Pessac.

À l’issue de l’enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions, sous 30 jours. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant une durée d’un an.

À Bordeaux, le 7 mai 2026.
Thomas Cazenave,
Le président de Bordeaux Métropole.

Autres avis

Commune de Saint Selve

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION COMMERCIAL

Par délibération en date du 24 avril 2026 le Conseil Municipal a instauré un périmètre de sauvegarde des commerces du centre-bourg et de l’artisanat de proximité à l’intérieur duquel s’exerce un droit de préemption par la commune sur les fonds artisanaux, de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l’objet de projet d’aménagement commercial. Le périmètre est consultable en mairie.

ONV - Groupe Action Logement

A VENDRE APPARTEMENTS

1 rue de la Somme 33500 Libourne
0069C33-L001 - T3 (lot 1) - 66,2 m² Sc - RDC - DPE : D 186 (1) - D 38 (2)
*ECC: 1608€/an *TF: 1418€

Prix de vente : 107 592 €**

0069C33-L018 - T4 (lot 18) - 79,6 m² Sc - RDC - DPE : C 107 (1) - C 20 (2)
*ECC: 1865€/an - TF: 1618€

Prix de vente : 131 340 €**

Chauf. Ind. Gaz *Estimation Charges Copropriété et *Taxe Foncière
(1) kWh/m²/an (2) kg CO2/m²/an **stationnement et cave inclus
Lots soumis au régime de la copropriété : 45 lots principaux (sans procédure en cours)
Informations sur les risques auxquels ces biens sont exposés disponibles sur : www.georisques.gouv.fr

LA POSTA - 06 63 66 74 48 - romain@imax.fr

modalités de remise des offres :

Elles doivent être adressées au commercialisateur par e-mail sécurisé dans un délai d’un mois à compter du 12/05/2026. Les délais, priorités, prix et conditions de ressources sont fixésconformément aux articles L443-11 et suivants du CCH. La vente peut être conclue avant l’expiration de ce délai avec le premier acquéreur prioritaire personne physique. Toute offre doit être accompagnée d’un dossier complet, dont la liste sera communiquée lors de la visite.

Plan Local d’Urbanisme



Commune de Tabanac

MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D’URBANISME

Par délibération en date du 24 février 2026, le conseil municipal a approuvé la modification n° 3 du PLU sur son territoire. La dite délibération n° 2026/04 a été affichée en mairie pendant un mois à compter du 25/02/2026.

Le dossier de PLU est consultable en mairie aux jours et heures d’ouverture du secrétariat et sur le site internet de la commune.

Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest
100 % gratuit sur
sud-ouest-marchespublics.com



Hommages et souvenirs



Service client : 05 35 31 29 37

Consultez, publiez un avis de décès en vous connectant à carnet.sudouest.fr

Avis d’obsèques

368220

GRADIGNAN

Entourés de l'affection de leurs proches,
son époux Alain,
ses filles Joane et Laure,
son petit-fils Tao,
sa sœur Lucie,
son frère Henri et sa belle-sœur Claire,
ainsi que ses neveux Alexandre, William, Charlotte et Jean Baptiste

vous font part du décès de

M^{me} Jeanne DACHARY
née PRIGENT,

survenu le lundi 4 mai 2026 à l'âge de 76 ans.

Une bénédiction sera célébrée **le vendredi 15 mai 2026 à 11 heures** en l'église Saint-Pierre de Gradignan suivie d'un recueillement au crématorium de Mérignac à 14h00. L'inhumation de l'urne aura lieu le Lundi 18 Mai à 11h au cimetière d'Ondres. Jeanne laisse le souvenir d'une personne douce, élégante, résiliente et profondément aimée, dont la présence, la générosité et la lumière continueront d'accompagner ceux qui ont partagé sa vie. La famille remercie chaleureusement et sincèrement toutes personnes qui s'associeront à ce moment de recueillement par leur présence, leurs pensées ou leurs prières.

PF du Centre, chambres funéraires,
Léognan, Gradignan, Villenave-d'Ormon,
Cestas, Bègles, Talence
tél. 05.56.64.01.72.

Annonces légales

Vie des sociétés

Allianz Trade - Euler Hermes
Tour first : Département Cautions et Garanties
92048 Paris La Défense Cedex

CESSATION DE GARANTIE

L'entreprise de travail temporaire FP3A, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 851 029 058 et sise 6 Rue du Courant - 33 310 LORMONT, justifie d'une garantie financière (prévues par l'article L-1251 49 du Code du Travail), émise par la société EULER HERMES FRANCE, sise 1 place des Saisons 92048 Paris La Défense Cedex.

La présente publication a vocation à informer de la fin de ces garanties émises par Euler Hermes France à compter du 30 juin 2026, pour tout intéressé et notamment l'URSSAF et autres organismes sociaux

CA BEGLAIS BEGLAIS OMNISPORTS

CONVOCAION ASSEMBLÉE GENERALE FINANCIERE

Tous les membres du Club Athlétique Beglais, âgés de seize ans au moins et à jour de leur cotisation sont invités à participer à l'Assemblée Générale Financière qui se tiendra le :
Jeudi 21 mai 2026 à 19h00
Salle Saldou
1 impasse Delphin Loche, 33130 Bègles
Merci de nous confirmer votre présence par mail à l'adresse cabeglais@cabeglais.fr avant le 19 mai 2026.



KLOROSPHERA CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 06/05/2026, il a été constitué une SARLU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : KLOROSPHERA
Objet social : Toutes activités de fleuriste et commerce de fleurs
Siège social : 9 Rue de la Gare, 33380 BI-GANOS
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
Gérance : Mme AMANDINE PRAT 7 Route des Lacs 33380 BIGANOS

Annonce légale

DATE DE PARUTION 10-05-2026

RÉFÉRENCE L26EJ13156

DÉPARTEMENT DE PARUTION 33

CATÉGORIE APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

SUPPORT Echos-Judiciaires.com



Lien de publication

<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/l26ej13156/>



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Evaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier de Saige à Pessac

Le public est informé que, par arrêté du président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, l'évaluation environnementale réalisée sur le secteur du projet de renouvellement urbain du quartier de Saige à Pessac, menée par Bordeaux Métropole, sera soumise à enquête publique pendant une période de 32 jours échelonnés **du vendredi 29 mai 2026 au lundi 29 juin 2026 inclus.**

Les objectifs de ce projet sont de :

- Développer la mixité sociale et urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d'activités,
 - Réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative,
 - Rénover le réseau de chaleur urbain et l'étendre sur les nouvelles constructibilités,
 - Améliorer l'offre de transports collectifs par l'arrivée d'une nouvelle ligne de bus,
- Valoriser la trame verte paysagère du quartier, composante forte et reconnue de l'identité du quartier,
 - Conforter la qualité des équipements publics,
- Offrir des espaces publics pour renforcer le lien social, des stationnements et des voiries de qualité, pour une meilleure piétonisation du quartier et une sécurité accrue,
- Développer les fonctions économiques et commerciales pour garantir une mixité fonctionnelle et une offre nouvelle en matière d'emploi,
 - Changer l'image du quartier et banaliser son fonctionnement et ses usages.

Dans ce cadre de projet et dans le contexte réglementaire auquel il est soumis, l'évaluation environnementale fait suite à la concertation réglementaire, et à la mise à disposition du public avant ouverture de l'enquête publique de l'ensemble des éléments qui lui sont liés.

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cédex, est l'autorité compétente. Bordeaux Métropole est l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique.

Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée auprès de la Direction de l'habitat et de la politique de la ville de Bordeaux Métropole au 05 56 11 83 86.

Le dossier d'enquête publique contient les informations environnementales en lien avec le projet de renouvellement urbain du quartier de Saige. Le dossier d'évaluation environnementale, l'avis émis par l'autorité environnementale, ainsi que le mémoire en réponse à cet avis émis par le maître d'ouvrage afin de compléter l'information du public sont joints au dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur l'approbation du bilan de l'enquête publique, et sur la déclaration de projet au titre du Code de l'environnement porteuse de l'évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier de Saige.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Pessac (Place de la Ve République 33604 Pessac) ainsi que dans les locaux de Bordeaux Métropole (Pôle Territorial Sud 28 avenue Gustave Eiffel, 33600 Pessac).

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que de façon dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton "Donner votre avis".

Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. L'ensemble des avis devront impérativement être adressés et reçus au plus tard à la date de clôture, soit le 29 juin 2026 à 17h00.

Les observations et propositions pourront être adressés par correspondance, avant clôture de la consultation le lundi 29 juin 2026 par voie postale à M. le Commissaire-Enquêteur à l'adresse de Bordeaux Métropole (Direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex), ou par courriel (avec demande d'accusé de réception) à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : t.maximilien@bordeaux-metropole.fr pour être annexées au registre d'enquête de la Métropole où elles seront consultables, ainsi que sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. Seuls les courriers parvenus et enregistrés avant la date de clôture de l'enquête seront pris en compte.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Par ordonnance du 26 mars 2026, M. le Président du Tribunal administratif de Bordeaux a nommé **M. Richard PASQUET** comme commissaire-enquêteur et **M. Christian SCHWARTZ** comme commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales aux dates suivantes :

Vendredi 29 mai 2026, jour d'ouverture de l'enquête, de 9h30 à 12h30, à l'Hôtel de Ville de Pessac, Place de la Ve République 33604 Pessac,

Mercredi 17 juin 2026, de 14h00 à 18h00, à la Maison du projet de Saige, 4 allée des Forsythias 33600 Pessac,

Mercredi 24 juin 2026, de 9h00 à 12h00, à la Maison du projet de Saige, 4 allée des Forsythias 33600 Pessac,

Lundi 29 juin 2026, jour de clôture de l'enquête, de 13h30 à 17h à l'Hôtel de Ville de Pessac, Place de la Ve République 33604 Pessac.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions, sous 30 jours. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant une durée d'un an.

A Bordeaux, le 7 mai 2026

Thomas Cazenave

Le président de Bordeaux Métropole

BORDEAUX METROPOLE

*ESPL SERVICES FINANCIERS DEMANDES DE PAIEMENT - TSA 60014
33688
MERIGNAC CEDEX
GIRONDE*

Bordeaux Métropole

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Evaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier de Saige à Pessac

Le public est informé que, par arrêté du président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, l'évaluation environnementale réalisée sur le secteur du projet de renouvellement urbain du quartier de Saige à Pessac, menée par Bordeaux Métropole, sera soumise à enquête publique pendant **une période de 32 jours échelonnés du vendredi 29 mai 2026 au lundi 29 juin 2026 inclus.**

Les objectifs de ce projet sont de :

- Développer la mixité sociale et urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d'activités,
- Réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative,
- Rénover le réseau de chaleur urbain et l'étendre sur les nouvelles constructibilités,
- Améliorer l'offre de transports collectifs par l'arrivée d'une nouvelle ligne de bus,
- Valoriser la trame verte paysagère du quartier, composante forte et reconnue de l'identité du quartier,
- Conforter la qualité des équipements publics,
- Offrir des espaces publics pour renforcer le lien social, des stationnements et des voiries de qualité, pour une meilleure piétonisation du quartier et une sécurité accrue,
- Développer les fonctions économiques et commerciales pour garantir une mixité fonctionnelle et une offre nouvelle en matière d'emploi,
- Changer l'image du quartier et banaliser son fonctionnement et ses usages.

Dans ce cadre de projet et dans le contexte réglementaire auquel il est soumis, l'évaluation environnementale fait suite à la concertation réglementaire, et à la mise à disposition du public avant ouverture de l'enquête publique de l'ensemble des éléments qui lui sont liés.

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cédex, est l'autorité compétente. Bordeaux Métropole est l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique.

Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée auprès de la Direction de l'habitat et de la politique de la ville de Bordeaux Métropole au 05 56 11 83 86.

Le dossier d'enquête publique contient les informations environnementales en lien avec le projet de renouvellement urbain du quartier de Saige. Le dossier d'évaluation environnementale, l'avis émis par l'autorité environnementale, ainsi que le mémoire en réponse à cet avis émis par le maître d'ouvrage afin de compléter l'information du public sont joints au dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur l'approbation du bilan de l'enquête publique, et sur la déclaration de projet au titre du Code de l'environnement porteuse de l'évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier de Saige.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Pessac (Place de la Ve République 33604 Pessac) ainsi que dans les locaux de Bordeaux Métropole (Pôle Territorial Sud - 28 avenue Gustave Eiffel, 33600 Pessac).

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que de façon dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton « Donner votre avis ».

Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

L'ensemble des avis devront impérativement être adressés et reçus au plus tard à la date de clôture, soit le 29 juin 2026 à 17h00. Les observations et propositions pourront être adressés par correspondance, avant clôture de la consultation le lundi 29 juin 2026 par voie postale à M. le Commissaire-Enquêteur à l'adresse de Bordeaux Métropole (Direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex), ou par courriel (avec demande d'accusé de réception) à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : t.maximilien@bordeaux-metropole.fr pour être annexées au registre d'enquête de la Métropole où elles seront

consultables, ainsi que sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. Seuls les courriers parvenus et enregistrés avant la date de clôture de l'enquête seront pris en compte.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Par ordonnance du 26 mars 2026, M. le Président du Tribunal administratif de Bordeaux a nommé

M. Richard PASQUET comme commissaire-enquêteur et

M. Christian SCHWARTZ comme commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales aux dates suivantes :

Vendredi 29 mai 2026, jour d'ouverture de l'enquête, de 9h30 à 12h30, à l'Hôtel de Ville de Pessac, Place de la Ve République 33604 Pessac,

Mercredi 17 juin 2026, de 14h00 à 18h00, à la Maison du projet de Saige, 4 allée des Forsythias 33600 Pessac, Mercredi 24 juin 2026, de 9h00 à

12H00, à la Maison du projet de Saige, 4 allée des Forsythias 33600

Pessac, Lundi 29 juin 2026, jour de clôture de l'enquête, de 13h30 à 17h à l'Hôtel de Ville de Pessac, Place de la Ve République 33604 Pessac.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions, sous 30 jours. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant une durée d'un an.

A Bordeaux, Thomas Cazenave, Le président de Bordeaux Métropole .

Bordeaux, le 27 mai 2026

108 Rue Fondaudège
33000 BORDEAUX

PARUTION :

Département : 33

Journal : Echos-Judiciaires.com

Date de parution : 3 juin 2026

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*



Bordeaux Métropole

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Evaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier de Saïge à Pessac

Le public est informé que, par arrêté du président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, l'évaluation environnementale réalisée sur le secteur du projet de renouvellement urbain du quartier de Saïge à Pessac, menée par Bordeaux Métropole, sera soumise à enquête publique pendant une période de 32 jours échelonnés du **vendredi 29 mai 2026 au lundi 29 juin 2026 inclus**.

Les objectifs de ce projet sont de :

- Développer la mixité sociale et urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d'activités,
- Réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative,
- Rénover le réseau de chaleur urbain et l'étendre sur les nouvelles constructibilités,
- Améliorer l'offre de transports collectifs par l'arrivée d'une nouvelle ligne de bus,
- Valoriser la trame verte paysagère du quartier, composante forte et reconnue de l'identité du quartier,
- Conforter la qualité des équipements publics,
- Offrir des espaces publics pour renforcer le lien social, des stationnements et des voiries de qualité, pour une meilleure piétonisation du quartier et une sécurité accrue,
- Développer les fonctions économiques et commerciales pour garantir une mixité fonctionnelle et une offre nouvelle en matière d'emploi,
- Changer l'image du quartier et banaliser son fonctionnement et ses usages.

Dans ce cadre de projet et dans le contexte réglementaire auquel il est soumis, l'évaluation environnementale fait suite à la concertation réglementaire, et à la mise à disposition du public avant ouverture de l'enquête publique de l'ensemble des éléments qui lui sont liés.

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cedex, est l'autorité compétente. Bordeaux Métropole est l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique.

Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée auprès de la Direction de l'habitat et de la politique de la ville de Bordeaux Métropole au 05 56 11 83 86.

Le dossier d'enquête publique contient les informations environnementales en lien avec le projet de renouvellement urbain du quartier de Saïge. Le dossier d'évaluation environnementale, l'avis émis par l'autorité environnementale, ainsi que le mémoire en réponse à cet avis émis par le maître d'ouvrage afin de compléter l'information du public sont joints au dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur l'approbation du bilan de l'enquête publique, et sur la déclaration de projet au titre du Code de l'environnement porteuse de l'évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier de Saïge.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Pessac (Place

de la Ve République 33604 Pessac) ainsi que dans les locaux de Bordeaux Métropole (Pôle Territorial Sud 28 avenue Gustave Eiffel, 33600 Pessac).

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que de façon dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton «Donner votre avis».

Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. L'ensemble des avis devront impérativement être adressés et reçus au plus tard à la date de clôture, soit le 29 juin 2026 à 17h00.

Les observations et propositions pourront être adressées par correspondance, avant clôture de la consultation le lundi 29 juin 2026 par voie postale à M. le Commissaire-Enquêteur à l'adresse de Bordeaux Métropole (Direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex), ou par courriel (avec demande d'accusé de réception) à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : t.maximilien@bordeaux-metropole.fr pour être annexées au registre d'enquête de la Métropole où elles seront consultables, ainsi que sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. Seuls les courriers parvenus et enregistrés avant la date de clôture de l'enquête seront pris en compte.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Par ordonnance du 26 mars 2026, M. le Président du Tribunal administratif de Bordeaux a nommé **M. Richard PASQUET** comme commissaire-enquêteur et **M. Christian SCHWARTZ** comme commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales aux dates suivantes :

Vendredi 29 mai 2026, jour d'ouverture de l'enquête, de 9h30 à 12h30, à l'Hôtel de Ville de Pessac, Place de la Ve République 33604 Pessac,

Mercredi 17 juin 2026, de 14h00 à 18h00, à la Maison du projet de Saïge, 4 allée des Forsythias 33600 Pessac,

Mercredi 24 juin 2026, de 9h00 à 12h00, à la Maison du projet de Saïge, 4 allée des Forsythias 33600 Pessac,

Lundi 29 juin 2026, jour de clôture de l'enquête, de 13h30 à 17h à l'Hôtel de Ville de Pessac, Place de la Ve République 33604 Pessac.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions, sous 30 jours. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant une durée d'un an.

A Bordeaux,

Thomas Cazenave

Le président de Bordeaux Métropole

L26LP58015



Verifiez l'authenticité de cette attestation
en scannant le QR Code ci-contre.

Le Président, Guillaume Lalau

Annexe N° 2

Publicités

2.1. Avis d'enquête publique

2.2. Publicités dans les journaux d'annonces
légales

2.3. Certificats d'affichages

Direction Générale Ressources Humaines
Transformation et Administration Générale
Direction des Affaires Juridiques
Bureau des Arrêtés

CERTIFICAT D’AFFICHAGE n°2026-037/MET

Le Président de Bordeaux Métropole,

Certifie,

Avoir affiché, à l'emplacement réservé à cet effet au Siège de Bordeaux Métropole, situé Esplanade Charles-de-Gaulle à Bordeaux, du 18 mai 2026 au 29 juin 2026 inclus, le(s) document(s) suivant(s) :

- Avis d’enquête publique dans le cadre de l’évaluation environnementale du Projet de Renouvellement Urbain de Saige, commune de Pessac
- ARRETE n° 26METAJPP00276 du 12 mai 2026, portant APPROBATION de PROJET ET OUVERTURE d’ENQUETE PUBLIQUE

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le 30 juin 2026

Pour le Président et par délégation de signature,

Le Directeur,

Frédéric Marquet



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Avis d'enquête publique relative à l'évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier de Saïge à Pessac

Je soussignée Nathalie Plénard, Directrice du développement et de l'aménagement du pôle territorial sud, 28 avenue Gustave Eiffel - Bâtiment C, 33600 Pessac.

Certifie avoir procédé à l'affichage au Pôle territorial sud 28 av G Eiffel Pessac de l'avis d'enquête publique relative à l'évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier de Saïge à Pessac qui s'est déroulée du vendredi 29 mai 2026 9h30 au lundi 29 juin 2026 17h.

Ce document a été affiché du lundi 11 mai 2026 au lundi 29 juin 2026 inclus.

Fait à Pessac,
Le 30 juin 2026

Nathalie Plénard
Directrice du développement et de l'aménagement



BORDEAUX MÉTROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
T. 05 59 99 84 84
bordeaux-metropole.fr

Affaire suivie par Sandra Pradera
Direction du développement et de l'aménagement
Mission Conduite D Operations Bordeaux Inno
Campus
T. 0660377035
s.pradera@bordeaux-metropole.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Avis d'enquête publique relative à l'évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier de Saige à Pessac

Je soussignée Karine Léon Gautier, Directrice de l'habitat et de la politique de la ville à la Cité Municipale, rue Claude Bonnies, 33045 Bordeaux cedex,

Certifie avoir procédé à l'affichage à la Maison Municipale de Saige située Allée des Mimosas, 33600 Pessac et à l'Espace Social et d'Accompagnement Alain Coudert, 68 Rue de l'Horloge, 33600 Pessac, de l'avis d'enquête publique relative à l'évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier de Saige à Pessac qui s'est déroulée du vendredi 29 mai 2026 9h30 au lundi 29 juin 2026 17h.

Ce document a été affiché du lundi 11 mai 2026 au lundi 29 juin 2026 inclus.

Fait à Bordeaux,
Le 01 juillet 2026

Karine Léon Gautier
Directrice de l'habitat et de
la politique de la ville



Le Maire

Bordeaux Metropole
Esplanade Charles De Gaulle
33045 Bordeaux Cédex

Pessac, le

7 JUL. 2026

**Certificat affichage - Enquête publique relative à la déclaration de projet
renouvellement urbain quartier de Saige**

Je soussigné, Monsieur Franck RAYNAL, Maire de la commune de Pessac certifie avoir fait procéder à l'affichage à l'Hôtel de ville, en mairie de quartier et sur le site interne du 11 mai 2026 au 29 juin 2026, l'enquête publique relative à la déclaration de projet renouvellement urbain du quartier de Saige.

Fait pour valoir ce que de droit



[Signature]
Franck RAYNAL

HOTEL DE VILLE

Place de la Ve République BP 40096 - 33604 Pessac cedex
T. 05.57.93.63.63 F 05 57 93 63 35 – courrier@mairie-pessac.fr
www.pessac.fr



Pôle Territorial Sud
DGEP - Service Territorial 4
T 05-57-93-65-85
espaces-publics@mairie-pessac.fr